

MODE DE SOUSCRIPTION.

Après de longues études, les personnes les plus compétentes ont décidé que le mode de souscription le plus pratique et le plus efficace est celui de polices d'assurance sur la vie.

En effet, grâce à ce système, un grand nombre de personnes pourront léguer à l'Université, sans nuire aux intérêts de leur famille, des sommes qu'elles ne pourraient et ne voudraient donner autrement.

Les souscriptions versées aujourd'hui se trouveront grossies par l'accumulation des capitaux placés à intérêt pendant un certain nombre d'années, et chaque donateur constituera ainsi, avec des contributions minimales, dans un délai relativement court pour l'Université, un capital assez considérable. Pour répondre aux besoins immédiats, l'Université pourra emprunter sur les polices qui lui seront données.

Enfin, et ce point n'est pas le moins important au point de vue du succès, une compagnie d'assurance, par l'ensemble de son organisation, pénètre dans toutes les localités et est éminemment propre à faire ce travail de sollicitation et de recrutement.

Toutes ces considérations ont été soumises aux autorités de l'Université Laval qui, après mûre réflexion, ont donné leur adhésion complète au projet.

SITUATION PARTICULIÈRE DE LA SAUVEGARDE.

LA SAUVEGARDE est l'unique institution qui puisse mener à bonne fin une œuvre de ce genre en faveur de notre Université. C'est la seule compagnie canadienne-française d'assurance sur la vie. Elle a été fondée dans le but de garder nos capitaux dans notre province pour le plus grand bien de nos institutions politiques, commerciales, éducationnelles et autres. L'œuvre qu'elle entreprend pour l'Université entre dans le cadre de son programme. De plus, tous les fonctionnaires de la compagnie sont fortement imbus du principe que notre nationalité doit créer toutes les institutions nécessaires à son organisation sociale et économique; ils peuvent, par conséquent, trouver un accueil plus sympathique dans la population à laquelle ils devront s'adresser.